

Validez les acquis professionnels avec le CQP “Opérateur (trice) en confection”

→ Pourquoi un Certificat de Qualification Professionnelle ?

Les Certificats de Qualification Professionnelle sont des “diplômes professionnels” créés et délivrés par les représentants des employeurs et des salariés d’une ou plusieurs branches professionnelles. Elaborés par des entreprises et des partenaires sociaux, leurs contenus sont centrés sur la pratique professionnelle.

Un CQP atteste officiellement que les salariés possèdent les compétences nécessaires à l’exercice de leur métier.

Le CQP Opérateur (trice) en confection est reconnu par les branches suivantes :

- Textile
- Habillement

→ A qui s’adresse le CQP “Opérateur (trice) en confection”?

Salarié(e) visé(e) : personnel débutant ou nouveaux entrants

- Opérateur(trice) piquage
- Opérateur(trice) sur machine à cycle semi-automatique
- Opérateur(trice) sur machine plate
- Opérateur(trice) sur machine spéciale
- Ourleur(se)
- Remmailleur(se)

L’opérateur (trice) en confection réalise en partie ou dans sa totalité (si travaux simples) la confection, d’un article à base d’étoffes, par des opérations simples de préparation et d’assemblage de pièces, en séries. Il/elle travaille sur un seul poste, à la machine programmable ou non : piqueuse plate ou surjeteuse ou machine spéciale, en respectant les critères qualité et de productivité du client et de l’entreprise.

L’opérateur (trice) doit maîtriser le maniement d’une des trois catégories de machines et intervient à ce titre dans les domaines suivants :

- Exploitation des données techniques
- Préparation du matériel
- Réalisation des assemblages
- Validation de la qualité et de la conformité du produit
- Nettoyage et entretien du poste de travail

→ Une reconnaissance de quels acquis professionnels ?

L’opérateur (trice) en confection doit être capable de :

- Lire et exploiter des consignes et données techniques
- Effectuer l’entretien du poste de travail, le réglage et la maintenance de premier niveau de la machine
- Procéder aux opérations de préparation d’assemblage et/ou de finition des pièces
- Effectuer un contrôle qualité en cours et final

→ Comment l'obtenir ?

Le CQP "Opérateur (trice) en confection" est accessible via la démarche des Parcours Modulaires Qualifiants.

Le PMQ est une démarche d'évaluation des acquis professionnels qui est mise en œuvre en partenariat avec l'entreprise :

- Après la candidature, le salarié est positionné en 4 temps (1. Livret d'activité - 2. Questionnaire technique - 3. Observation en situation de travail - 4. Entretien technique final) par deux personnes : un expert métier habilité par la branche et un référent évaluateur de l'entreprise. Ce positionnement permet de déterminer ses compétences.

- Le bilan de l'évaluation établit alors les compétences acquises ou à acquérir et les éventuels besoins en formation.

- L'attribution de la certification par la branche se fait après validation des compétences acquises en totalité.

→ Quelles démarches pour mettre en œuvre le CQP ?

Contactez votre antenne pour plus de renseignements sur la mise en œuvre du CQP, notamment :

- pour connaître la liste des organismes de formation habilités et des experts évaluateurs,

- pour obtenir le référentiel professionnel que précise le périmètre visé,

- Les CQP/CQPI sont éligibles au financement du Compte Personnel de Formation, à la période de professionnalisation, au contrat de professionnalisation et au plan de formation.

Vous souhaitez un conseil personnalisé, contactez votre antenne territoriale.

Retrouvez les coordonnées de toutes les antennes sur le site Internet www.opcalia.com

Prestataires habilités sur votre région sur <http://espaceformation.opcalia.com>



Le CQP "Opérateur (trice) en confection" sera prochainement enregistré au RNCP.